

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 2 octobre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

262-10-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

263-10-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-09-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017.

ADOPTÉE

264-10-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-09-25

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un courriel indiquant que certaines institutions financières tentent de vendre des produits de placements structurés aux municipalités. Le Ministère rappelle que les municipalités du Québec ne peuvent acquérir de tels titres puisque ces derniers ne figurent pas dans les catégories de placements autorisés.
- De la Station touristique Pin Rouge, une invitation pour la « Journée réussite du Parc régional Petite-Cascapédia » qui se tiendra le 28 octobre prochain afin de souligner la réussite du Parc et en l'honneur des généreux contributeurs qui ont permis de maintenir les activités malgré les années difficiles précédentes.
- De M. Yves Berger, directeur général à la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au ministère des Transports, une correspondance concernant le déploiement d'une stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur.
- De M. Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance informant la Ville qui suite à une recommandation du député, il accorde à la municipalité une aide financière maximale de 15 940 \$ pour des travaux d'amélioration sur l'avenue Bert-Dimock, la route à Tommy le chemin Cyr ou le chemin Mercier.
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, copie d'une résolution transmise au Ministre des Affaires municipales, concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), signifiant le désaccord total du conseil de la MRC de Bonaventure et demandant au Ministère de rédiger des orientations spécifiques aux régions rurales et plus adaptées aux besoins et aux particularités régionales.
- De M. Keven Desbois de la Fédération des employés du pré hospitalier du Québec, copie d'une lettre d'appui transmise au Service ambulancier de la Baie, et ce, afin de l'appuyer dans ses démarches d'optimisation de la couverture ambulancière auprès du CISSS de la Gaspésie.
- Du comité organisateur du Cyclo sportive Défi-Vélo Rotary 2017, une correspondance remerciant la Ville de leur contribution à la tenue de leur activité pour une 5^e édition. Cette journée fût un grand succès et leur a permis d'amasser près de 10 000 \$ qui seront remis aux différents organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale.
- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, un chèque au montant de 7 820,75 \$ représentant la redistribution des excédents pour l'année financière 2016-2017.
- De l'Association pulmonaire du Québec, une correspondance concernant leur 2^e campagne intitulée « Municipalités contre le radon », servant à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon.
- De M. Luc Blanchette, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, une correspondance indiquant qu'il accorde à la Ville, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé en Gaspésie, pour l'exercice financier 2017-2018, une aide financière maximale de 32 250 \$, pour la réalisation de son projet.

- De Mme Edith Guité, chargé de projet administration, Sani-Sable L.B. inc., une correspondance avisant que l'entreprise a obtenu le contrat du ministère des Transports pour la réparation du pont situé au-dessus de la rivière Cascapédia et que les travaux seront réalisés en une seule phase soit du 1^{er} octobre 2017 au 18 mai 2018.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois de septembre 2017.

265-10-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent vingt-trois mille six cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (423 642,97 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT 1 306 200 \$

266-10-17

ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9000 %
Montant :	1 306 200 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEW RICHMOND

109 800 \$	2,90000 %	2018
112 800 \$	2,90000 %	2019
115 700 \$	2,90000 %	2020
118 600 \$	2,90000 %	2021
849 300 \$	2,90000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,90000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

109 800 \$	2,00000 %	2018
112 800 \$	2,20000 %	2019
115 700 \$	2,40000 %	2020
118 600 \$	2,60000 %	2021
849 300 \$	2,75000 %	2022

Prix : 98,79000

Coût réel : 2,98892 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

109 800 \$	3,17000 %	2018
112 800 \$	3,17000 %	2019
115 700 \$	3,17000 %	2020
118 600 \$	3,17000 %	2021
849 300 \$	3,17000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,17000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEW RICHMOND est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de New Richmond accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEW RICHMOND pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 1 306 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 886-11, 912-12, 897-11, 874-10, 876-10, 917-12, 1008-16, 1018-16, 1041-17, 985-15 et 995-15. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

267-10-17

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 306 200 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
886-11	224 200 \$
912-12	76 600 \$
897-11	69 400 \$
874-10	106 700 \$
876-10	246 900 \$
917-12	432 900 \$
1008-16	48 500 \$
1018-16	12 200 \$
1041-17	50 000 \$
985-15	7 500 \$
995-15	31 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 886-11, 897-11, 874-10, 876-10, 917-12, 1041-17, 985-15 et 995-15, la Ville de New Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier ou la trésorière-adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	109 800 \$	
2019	112 800 \$	
2020	115 700 \$	
2021	118 600 \$	
2022	121 800 \$	(à payer en 2022)
2022	727 500 \$	(à renouveler)

Que en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 886-11, 897-11, 874-10, 876-10, 917-12, 1041-17, 985-15 et 995-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

268-10-17

TABLEAU COMBINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total d'un million trois cent six mille deux cent dollars (1 306 200 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Le directeur général dépose le rapport du suivi budgétaire au 30 septembre 2017, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi des cités et villes.

VENTE POUR TAXES

269-10-17

AUTORISATION - PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2015 et les années subséquentes, qui aura lieu le 30 novembre 2017 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

Matricule	Montant dû 2015 (\$)	Total à recevoir au 2 octobre 2017 (\$)
0435-99-6093	10 217,00	30 742,20
0534-78-8337	17,35	160,67
0738-39-7711	209,37	552,34
0440-20-6206	1 787,53	4 660,21
0436-50-9139	5 600,61	14 584,10
0437-59-5802	1 361,05	4 905,30
0438-89-7776	1,69	4,25
0437-79-8904	1,69	4,25
0337-35-5015	200,65	3 360,44
0237-59-1573	30,33	76,39
0238-74-1715	1,69	4,25
0238-92-3466	5,06	12,75
0339-10-2307	6,74	16,97
0437-39-9789	1,69	4,25
0437-79-8908	1,69	4,25
0441-61-4711	337,67	3 058,32

ADOPTÉE

270-10-17

MANDAT D'ACHAT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 30 novembre 2017 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

ADOPTÉE

271-10-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE - VENTE POUR TAXES DU 11 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à être consenti à Madame Heather Ann Harriman pour la propriété sise sur le lot 5 016 389, cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1 (auparavant lot 282-1-2 - Canton de New Richmond), seule héritière de feu Jerry Harriman, et de ce fait, détentrice de tous les droits résultants de la vente pour taxes tenue le 11 décembre 2009.

ADOPTÉE

272-10-17

DEMANDE DE PARTENARIAT - CONCERT DE NOËL

Compte tenu de son lien avec l'ensemble vocal Tourelou, le conseiller François Bujold se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant qu'un concert de Noël se tiendra à la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond les 2 et 3 décembre prochains;

Considérant que ce concert regroupera l'ensemble vocal Tourelou, la Voix des ondes de Saint-Siméon ainsi que l'orchestre symphonique des jeunes du Collège Durocher de Saint-Lambert;

Considérant que le Conseil souhaite inviter la population à participer en grand nombre à ces prestations;

Considérant la demande de partenariat reçue des deux (2) chœurs participants à l'effet d'offrir un cocktail aux choristes et musiciens après le spectacle du 3 décembre;

Considérant la volonté de la municipalité de Saint-Siméon de participer à la hauteur de trois cents dollars (300 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de trois cents dollars (300 \$) aux organisateurs du concert intitulé « Noël symphonique », qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2017 à la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond.

ADOPTÉE

273-10-17

RÉVISION BUDGÉTAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant que la Ville a reçu une correspondance de la Société d'habitation du Québec concernant une demande de révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que des variations ont été apportées au niveau de divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'approuver la révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond avec un nouveau déficit de l'ordre de quarante mille sept cent quatre-vingt-deux dollars (40 782 \$).

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE BAIL DE LOCATION

274-10-17

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents au renouvellement du bail de l'Association forestière de la Gaspésie, pour un local situé au 200-A, boulevard Perron Ouest, et ce, pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

275-10-17

LE PLAISIR DES MOTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents au renouvellement du bail de l'organisme Plaisir des Mots, pour deux (2) locaux situés au 200-H et 200-H-1, boulevard Perron Ouest, et ce, pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

276-10-17

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA - PÔLE PIN ROUGE - AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'APPORT ET OFFRE DE FINANCEMENT

Considérant la volonté du Conseil d'assurer la pérennité du Parc régional Petite-Cascapédia;

Considérant le fait que la convention d'apport vient à échéance le 27 octobre 2017;

Considérant l'obligation imposée pour l'institution financière de convenir d'une convention d'apport;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'accepter le renouvellement de la convention d'apport à être signée avec le Parc régional Petite-Cascapédia et la Caisse centrale Desjardins, et ce, pour une période de cinq (5) ans. De plus, d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

277-10-17

PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de New Richmond a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que le Club « Ciné-Bobine », organisme œuvrant sur le territoire de la Ville de New Richmond, demande à être reconnu par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que ce Conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec pour les organismes à but non lucratif, l'organisme « Ciné-Bobine ».

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

278-10-17

APPEL D'OFFRES - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'INFORMATION DU VILLAGE-RELAIS

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de six (6) entreprises pour la réalisation d'un aménagement de l'aire d'information du Village-Relais;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	101 436,54 \$
Les Entreprises P.E.C. inc.	110 855,88 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De refuser les deux (2) offres déposées étant donné que les prix offerts sont plus élevés que l'estimation budgétaire prévue à ce projet.

ADOPTÉE

URBANISME

279-10-17

RÈGLEMENT 1044-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 679-98 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils, abrogeant le Règlement 679-98, portant le numéro 1044-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement abrogeant le Règlement 679-98 relatif à la circulation des camions et véhicules outils, lequel est identifié sous le numéro 1044-17.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

280-10-17

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de New Richmond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de New Richmond prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande des explications complémentaires au sujet de la convention d'apport dans le dossier du Parc régional Petite-Cascapédia.

Un contribuable demande quels étaient les sujets qui ont été abordés lors de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.

Un citoyen demande un suivi concernant une problématique d'accès à la mer au centre-ville.

Un contribuable demande si la MRC de Bonaventure est toujours impliquée dans le dossier d'étude concernant le débordement possible de la rivière Petite-Cascapédia à Saint-Edgar.

Les citoyens présents tiennent à féliciter les membres du Conseil pour le travail accompli.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 45.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière